

magazine de **Crolles**

03

NOVEMBRE
2010

Magazine d'information de la ville de Crolles www.ville-crolles.fr

CROLLES À VIVRE **LE GOÛT ÉTAIT** **À L'HONNEUR**

page 8

GRAND FORMAT
UNE RÉSIDENCE
GRANDEUR NATURE

page 11

ASSOCIATIONS
TÉLÉTHON 2010,
SOYEZ AU
RENDEZ-VOUS

page 21

C POUR
LES JEUNES
18 ANS, AMBASSADEUR

page 23



LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Le patrimoine un bien public vivant

Certain peut avoir une conception un peu étroite et privative du patrimoine. Ils imaginent que ce qui nous entoure doit demeurer immuable et intangible. C'est une vision conservatrice qui, appliquée à la lettre, figerait notre environnement et nous aurait laissés à un autre âge.

Pour la majorité municipale le patrimoine est un bien public qui doit être préservé, valorisé, en trouvant sa place dans une société humaine qui se construit au quotidien. Cette volonté est affichée, nous l'avons inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme : préserver l'environnement et valoriser le patrimoine en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Dans le PLU, les anciens quartiers ont été classés en zone UA où, si de nouvelles habitations apparaissent, elles ont l'obligation d'être en cohérence avec l'architecture du bâti existant pour participer à la mise en valeur du patrimoine. Autour du château de Bernis et de l'ancienne abbaye des Ayes un périmètre de protection soumet tout projet de construction à l'avis des architectes des bâtiments de France. Pour conseiller les opérations de réhabilitation, la permanence d'une architecte du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) a été ouverte en mairie.

Cette préoccupation de la préservation des anciens quartiers, Brocey, Fragnès, quartier de l'église, Raffour, Montfort et du patrimoine n'est pas nouvelle. Chacun a pu constater dans ses promenades dominicales, ici, la mise en place de nouveaux pavements, la réfection de murs anciens, la protection des anciens bassins. Un autre témoignage de notre action est le soutien aux associations qui aident à rendre vivant les murs du château de Montfort, le moulin des Ayes, à alerter sur l'importance de tel ou tel élément du petit patrimoine.

En début d'année et après des réunions de concertation, la place de l'église a retrouvé une quiétude qu'elle avait perdue. Bientôt, l'ancienne bâtisse des maisons familiales

et rurales et ancien couvent du 19^e siècle, acquis par la commune, retrouvera sa toiture d'origine et ses lucarnes damoiselles. Avec la construction d'un nouveau bâtiment à la norme de basse consommation d'énergie (BBC), ce sont 21 familles qui accéderont à un logement et participeront à la vie de cet ancien quartier. Dans ce même secteur, la résidence des Marronniers a permis de préserver près de l'église l'ancienne maison Léon Patureau et aujourd'hui plusieurs seniors peuvent y résider et profiter du charme de cet environnement.

Dans le quartier du Brocey, sur un terrain privé, 24 nouveaux logements (dont 30 % logements sociaux) verront le jour sans modification significative des emprises au sol, pour ménager la consommation d'espace. L'équilibre entre ruralité, espaces naturels et urbanisés se maintiendra en acceptant une densification maîtrisée.

Récemment, certains se sont émus du "détournement" d'un ancien four à pain privé. Il est bon de remettre un peu de justesse dans les propos. Celui-ci devait être détruit. Il a été cédé et démonté pierre par pierre pour retrouver une place au cœur de la commune. Pour tous, l'association de l'Éperon le fera revivre pour retrouver la saveur du pain cuit au four communal.

"Deux mûriers ont été coupés". Ils étaient malades et sur un terrain privé. Avec une durée de vie de 100 à 150 ans, ils étaient vénérables mais tristement plus proches de leur fin de vie que du jour de leur plantation. Ce printemps, plus d'un millier d'arbres ont été plantés dans la périphérie de la nouvelle zone naturelle (zone N du PLU) autour de l'Espace Paul Jargot. Demain, ils formeront un nouveau patrimoine.

L'essentiel pour nous est que cet environnement et ce patrimoine à Crolles puissent être partagés par celles et ceux qui y vivent, et qui y vivront.

Rassemblement d'hommes et de femmes de gauche, socialistes, communistes, démocrates et républicains

ENSEMBLE POUR CROLLES

La main à la pâte

La main à la pâte, popularisée par George CHARPAK, récemment disparu, est une idée lumineuse et fertile, dont on pourrait directement s'inspirer pour stimuler la démocratie locale.

Le modèle pédagogique traditionnel est fondé sur une relation asymétrique de type "maître/élève" dans laquelle le maître parle, l'élève écoute et (en théorie) apprend. Dans une version plus élaborée, une interaction se noue entre l'élève et le maître via un jeu de questions/réponses, ce qui facilite l'appropriation par l'élève de ce qui est enseigné. CHARPAK, et avec lui de nombreux pédagogues qui s'intéressent à l'enseignement des sciences, partent du constat que ce schéma traditionnel fonctionne mal : pour apprendre, il faut comprendre, et pour comprendre, il faut être actif et (en théorie) manipuler la matière. La distinction "maître/élève" est bien sûr maintenue (l'enseignement s'écroule dès qu'on la nie), le rôle du maître étant, en complément du schéma classique, de créer des conditions favorables pour que les apprenants mettent la main à la pâte.

Transférons ce raisonnement à la démocratie locale. Le constat initial est similaire. La démocratie participative traditionnelle est fondée pour l'essentiel sur des échanges "élus/électeurs" ou "experts/citoyens", les uns sachant, maîtrisant l'ensemble du problème et exposant leurs idées, les autres s'informant et réagissant ponctuellement sur tel ou tel aspect du sujet.

Ce schéma permet aux citoyens volontaires de s'insérer dans la vie politique locale, mais il reste superficiel et limité.

Comment appliquer la main à la pâte en matière de démocratie locale, en respectant les rôles de chacun tels qu'ils sont prévus dans notre démocratie représentative ?

Déjà, repérons ce qui existe, avec plusieurs exemples intéressants :

- **la Réserve communale**, ce sont des citoyens volontaires qui se préparent à mettre la main à la pâte en cas de coup dur, et

pour cela, ils appréhendent de l'intérieur certaines questions de sécurité civile.

- **le chantier d'auto-construction**, porté par la commune, ce sont des habitants qui plongent dans des questions d'architecture et d'organisation de l'habitat collectif,

- **les pédibus**, ce sont des parents qui, jour après jour, observent les déplacements autour de l'école de leurs enfants.

Pour étendre les cas d'application, explorons quelques grands domaines de la vie locale.

- **Les finances** : il faudrait pouvoir manipuler les chiffres, faire des simulations, regarder ce qui se passe si on bouge tel ou tel poste de dépenses. Pour cela, la commune devrait publier sur son site web des fichiers Excel avec les budgets annuels et avec les budgets pluri-annuels des grands projets.

- **Un atelier d'urbanisme** où les citoyens pourraient dessiner des quartiers, déplacer des habitations et se mettre dans la peau d'un futur habitant, serait très utile pour voir les enjeux et étudier des scénarios d'aménagement.

- **Transports** : rien de tel que de compter les véhicules à un carrefour pendant une heure ou deux pour se faire une idée concrète des flux. La commune pourrait organiser des séances de comptage, suivies d'ateliers d'analyse des chiffres collectés. En quelques jours, sous la direction des professionnels des services techniques, les volontaires construiraient une expertise citoyenne précieuse en matière de déplacements.

- **Nuisances sonores** : même principe que pour les déplacements. Organiser une campagne de mesure sonore en faisant appel aux volontaires.

- **Processus électoral** : associer des non élus à chaque bureau de vote. Les champs d'application de la main à la pâte sont infinis... nous avons du pain sur la planche pendant des lustres.

Francis Odier

ÉCOLOGIE POUR CROLLES

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères pour le Grésivaudan

La décision a été prise, au dernier Conseil communautaire du Grésivaudan, d'uniformiser le mécanisme de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le Grésivaudan en appliquant une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2011. Cette TEOM s'applique sur les taxes foncières et donc elle s'appuie sur les valeurs locatives servant à calculer cette taxe. Le taux est fixé par la Communauté de communes.

Dans un premier temps, chaque commune aura un taux particulier pour cette taxe, ces taux étant amenés à s'harmoniser sur le Grésivaudan.

À terme cette taxe devra avoir une part incitative, calculée sur la quantité d'ordures ménagères réellement produite par chaque foyer (calculée en volume, ou poids ou nombre de sac poubelles). Pour le Grésivaudan, le système retenu est que les ordures ménagères devront être amenées à des points d'apports volontaires où chacun, avec un badge individuel (type carte à puce) pourra déposer ses sacs. La part incitative serait donc calculée en fonction du nombre de sacs déposés.

Quelles conséquences à Crolles ?

Cette taxe sera prélevée en même temps que la taxe foncière (applicable aux propriétaires). Le taux n'a pas encore

été fixé pour la commune. Jusque-là le Maire disait vouloir réduire la taxe foncière pour compenser cet impôt nouveau sur la commune (en effet, aujourd'hui, la commune finance directement le service d'enlèvement des ordures ménagères par le budget général sans prélever de taxes spécifiques pour ce service).

Il reste à voir comment les propriétaires vont répercuter ou non cette taxe sur les locataires (ce qui est une possibilité ouverte par la loi). En effet si la taxe foncière baisse pour les propriétaires pour compenser la création de la TEOM, il paraîtrait injuste que les propriétaires répercutent cette taxe aux locataires.

Pour la partie incitative, la commune commence à regarder les emplacements possibles pour les points d'apports volontaires. Un point d'apport volontaire peut desservir à peu près une centaine d'habitations. L'ensemble des déchets pourront être collectés sur ces points (les déchets recyclables et les ordures ménagères).

À partir de la mise en place de la part incitative, la TEOM comprendra une part de facturation sur la base de ce nombre de sacs d'ordures ménagères apportés. Pour respecter le caractère incitatif de la taxe, cette part variable de la taxe devrait être répercutée aux locataires.

Et maintenant ?

Nous avons défendu plutôt le mécanisme de redevance incitative, cette redevance étant directement payable par les utilisateurs du service d'enlèvement des ordures ménagères, d'une part et d'autre part permettant une meilleure équité pour le financement du service. Dans le cadre de la redevance on peut maîtriser les critères de facturation du service, alors que dans le cadre de la TEOM, l'assiette du paiement est basé sur les valeurs locatives des logements, souvent bien inégaux.

Pour la suite du projet, il paraît primordiale d'associer la population à l'ensemble du projet, à la fois sur les aspects de coût et de financement et sur les aspects pratiques : emplacement des points d'apport volontaires, nouveaux modes de collecte des ordures ménagères et du recyclage.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter
 Vincent Gay, vincent_gay@libertysurf.fr - 04 76 92 17 39
 Nelly Gros, nellygros@orange.fr - 04 76 92 26 51
 ou sur notre blog <http://ecologiepourcrolles.over-blog.org>

